
Conditions d'utilisation du transport adapté

- Tout usager doit défrayer les droits de passage établis pour le service ou se procurer un billet auprès de la CTRP.
- Les usagers doivent réserver au moins 24 heures ouvrables à l'avance.
- Toute annulation doit être transmise à l'avance, soit avant 6 h le matin du déplacement, faute de quoi la CTRP pourra exiger le paiement du droit de passage établi pour le service.
- L'usager qui se déplace en fauteuil roulant doit s'assurer que celui-ci dispose de 4 points d'ancrage permettant de le fixer au plancher du véhicule.
- L'usager qui se déplace à l'aide d'un triporteur ou un quadriporteur doit être en mesure de se transférer sur un siège du véhicule sans l'aide du conducteur.
- Tout enfant dont la taille est inférieure à soixante-trois (63) cm en position assise, mesurée du siège au sommet du crâne, doit être installé dans un ensemble de retenue ou coussin d'appoint conforme à son poids fourni par le parent.
- Les usagers doivent se présenter obligatoirement à l'heure et à l'endroit prévus.
- Les lieux d'embarquement doivent être accessibles et adéquatement entretenus (déneigés et déglacés) avant l'arrivée du véhicule.
- L'usager doit veiller à garder la place utilisée propre et sans déchet.
- L'usager doit être attaché à bord du véhicule utilisé pour son transport.
- L'usager doit être poli, courtois et adopter un comportement respectueux envers le conducteur et les autres usagers.
- Toute personne intoxiquée (boisson ou autres substances) sera refusée à bord de nos transports.
- Les conflits entre les usagers sont gérés par le conducteur.
- Tout animal, même en cage, est interdit (à l'exception des chiens-guides et des chiens d'assistance). La présence de l'animal doit être signalée lors de la réservation.
- Les bagages autorisés dans les véhicules sont limités à deux (2) par usager et doivent être tenus sur les genoux de celui-ci. Ils ne doivent en aucun cas occuper l'espace d'un passager ou obstruer la circulation à bord du véhicule. Seules les poussettes légères de type parapluie sont acceptées cependant, elles doivent être pliées avant l'embarquement. Leur manipulation ne doit pas nécessiter l'intervention du conducteur.
- La CTRP ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés.
- Advenant un manquement aux conditions d'utilisation, l'usager pourra se voir retirer son droit d'accès.